

VOTRE SERVICE PUBLIC LOCAL
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Du robinet à la rivière



Tous responsables
Tous acteurs

Mon logement est-il bien raccordé au réseau d'assainissement ?

Comment limiter mes rejets polluants dans la nature ?

Pourquoi récupérer l'eau de pluie ou l'infiltrer ?


MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER
Eau
Santé
Paysan


cycle
de l'eau

Les enjeux de l'assainissement

LES ÉCOULEMENTS D'EAUX USÉES DIRECTEMENT SUR LES SOLS ET LA VOIE PUBLIQUE OU DANS LES COURS D'EAUX ET LA MER ENGENDRENT DES POLLUTIONS ET DES RISQUES SANITAIRES.

Nos eaux usées, et en particulier celles chargées en excréments transportent des polluants. Elles sont des vecteurs de contamination, il est donc nécessaire de les dépolluer.

L'assainissement collectif consiste à évacuer hors de la parcelle privée les eaux usées des bâtiments d'habitation, artisanaux et industriels raccordés ; il comprend les ouvrages publics de collecte, de transport et de traitement de ces eaux usées.

Il concerne principalement les zones urbanisées où l'habitat est dense et lorsque

la mise en place d'une installation d'assainissement individuel directement sur la parcelle s'avère complexe d'un point de vue technique (surface, nature des sols...) et financier (coûts excessifs...).

L'assainissement des eaux usées répond donc à un véritable enjeu d'hygiène publique.

Les eaux usées sont évacuées par un réseau public qui aboutit dans une station de traitement, implantée généralement à l'extérieur de la ville, avant d'être resti-

tuées vers le milieu naturel (rivière, mer, nappe).

Attention : certains polluants ne peuvent être éliminés par les stations de traitement !

Lorsqu'il sont présents dans nos eaux usées, ces produits toxiques peuvent alors se retrouver dans le milieu naturel ou épandus dans les champs.

Il faut donc éviter de les rejeter dans nos eaux usées



D'où viennent ces produits toxiques ?

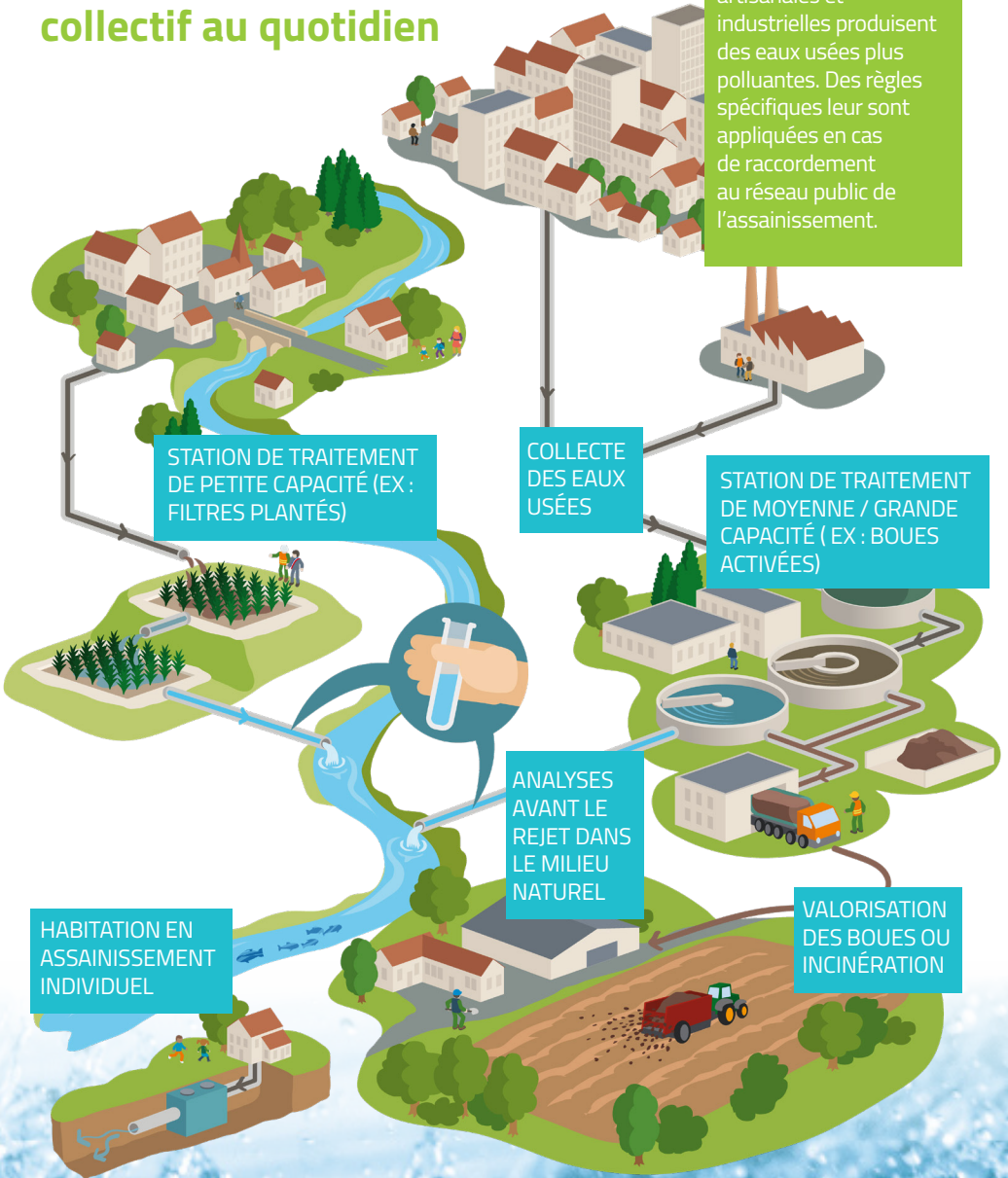
Ils sont issus de nos usages domestiques au quotidien : Produits d'entretien, de bricolage, cosmétiques, médicaments, etc.



Je deviens acteur et contribue à préserver le milieu naturel en veillant à évacuer correctement vers le réseau de collecte public qui dessert ma maison l'ensemble de mes eaux usées. Je m'engage à limiter mes rejets de toxiques en privilégiant des produits moins polluants et plus écologiques et je dépose mes vieux médicament en pharmacie et mes produits toxiques en déchèterie !

Le service de l'assainissement collectif au quotidien

Certaines activités commerciales, artisanales et industrielles produisent des eaux usées plus polluantes. Des règles spécifiques leur sont appliquées en cas de raccordement au réseau public de l'assainissement.



STATION DE TRAITEMENT DE PETITE CAPACITÉ (EX : FILTRES PLANTÉS)

COLLECTE DES EAUX USÉES

STATION DE TRAITEMENT DE MOYENNE / GRANDE CAPACITÉ (EX : BOUES ACTIVÉES)

ANALYSES AVANT LE REJET DANS LE MILIEU NATUREL

VALORISATION DES BOUES OU INCINÉRATION

HABITATION EN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Je suis propriétaire, quelles sont mes obligations ?

LE RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DÉFINIT LES PRESTATIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE ET LES OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT, DES USAGERS ET DES PROPRIÉTAIRES. IL EST REMIS À CHAQUE USAGER.



Mes responsabilités en tant que propriétaire :

- ➔ ÉVACUER LES EAUX USÉES VERS LE BON RÉSEAU
- ➔ M'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU RACCORDEMENT ET NOTAMMENT DE LA BONNE CONNEXION
- ➔ INFORMER LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DE MON RÉSEAU

En tant qu'occupant et usager du service, je dois être vigilant !

Abusivement dénommé « tout à l'égout », le réseau public n'est pas destiné à recevoir tout et n'importe quoi.

Ne pas rejeter des objets ou des substances dangereuses dans l'égout.

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES

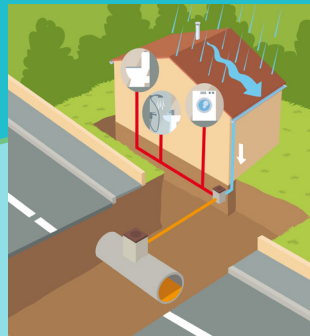


Jeter les lingettes ou d'autres déchets dans les toilettes perturbe le bon écoulement et génère des débordements et des dysfonctionnements du réseau de collecte.

Les opérations liées aux réparations et à l'entretien sont coûteuses pour les services ce qui peut avoir un impact non négligeable sur le prix de l'eau.

SELON LES TERRITOIRES,

**Dans un réseau
«unitaire»**

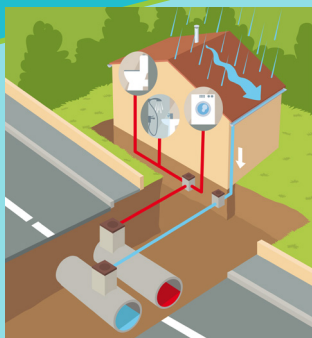


Un seul réseau public collecte mes eaux usées et seulement si je suis autorisé à les rejeter, mes eaux pluviales.

Mon logement est-il bien raccordé au réseau d'assainissement ?

DEUX MODES
D'ÉVACUATION EXISTENT :

Dans un réseau
«séparatif».



Deux réseaux distincts et indépendants reçoivent les eaux usées et les eaux pluviales et coexistent sous la voie publique

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VOUS ACCOMPAGNE À DIFFÉRENTS MOMENTS :

- **Lors d'un projet de construction ou d'extension d'un immeuble** : le permis de construire vous indique les prescriptions en matière de raccordement au réseau d'assainissement
- **Lors des travaux de raccordement de l'immeuble au réseau** : le service public de l'assainissement s'assure que ce raccordement est correctement réalisé (ces travaux sont à votre charge) conformément aux prescriptions qui vous auront été précisées ;
- **Sur des immeubles existants** : les agents du service de l'assainissement peuvent être amenés à vérifier l'état de votre raccordement et sa conformité à tout moment ;
- **Lors d'une vente** : un contrôle par le service peut être réalisé afin de vérifier la conformité du raccordement.

Le rapport de contrôle :

Il vous est fourni à l'issue du contrôle, il conclut sur la conformité du raccordement et prescrit si nécessaire les travaux qui sont à réaliser.



Que se passe-t-il en cas de mauvais raccordement ?

Je dois réaliser ou faire réaliser les travaux de mise en conformité du raccordement. Je risque une sanction financière en cas de non-réalisation des travaux*

** Je me renseigne auprès de la collectivité sur les aides financières disponibles.*

Limiter les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement

LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE AVEC LA RÉCURRENCE ET L'INTENSITÉ DES ÉPISODES PLUVIEUX PERTURBENT L'ÉCOULEMENT NORMAL DES EAUX, CE QUI PEUT ENTRAÎNER DES DÉBOREMENTS, DES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA STATION D'ÉPURATION ET LA POLLUTION DES COURS D'EAU ET DE LA MER.

Pour limiter ces phénomènes dont on sait qu'ils augmenteront dans les années qui viennent, vous devez au maximum laisser l'eau de pluie s'infiltrer le plus près possible de là où elle tombe et/ou, envisager de la réutiliser.

Cette gestion durable de l'eau de pluie :

- prévient le risque inondation en régulant les écoulements ;
- est bénéfique pour l'environnement en améliorant les cours d'eau ;
- limite l'augmentation du prix de l'eau car elle évite les surcoûts liés au traitement d'eaux claires non polluées en station de traitement.



Des solutions pour agir

Limiter l'imperméabilisation des sols

Déconnecter les eaux pluviales du réseau public (avec l'accord de la collectivité)

Installer un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage du jardin ou pour les usages domestiques (WC, entretien...)

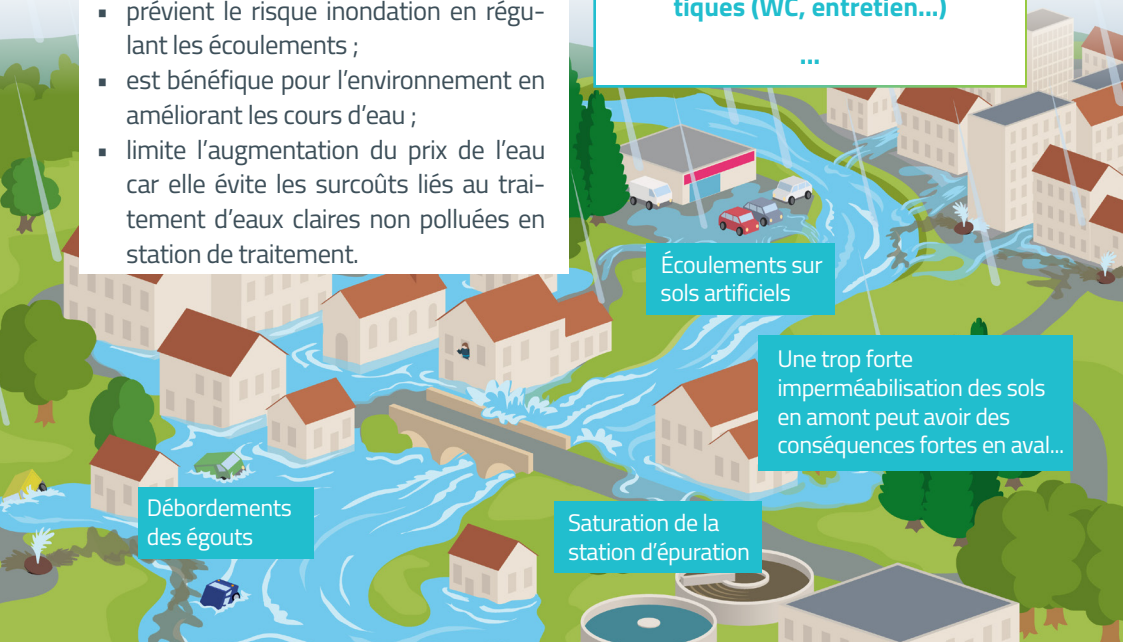
...

Écoulements sur sols artificiels

Une trop forte imperméabilisation des sols en amont peut avoir des conséquences fortes en aval...

Débordements des égouts

Saturation de la station d'épuration



Bien gérer l'eau de pluie



LAISSER SA PLACE À LA NATURE

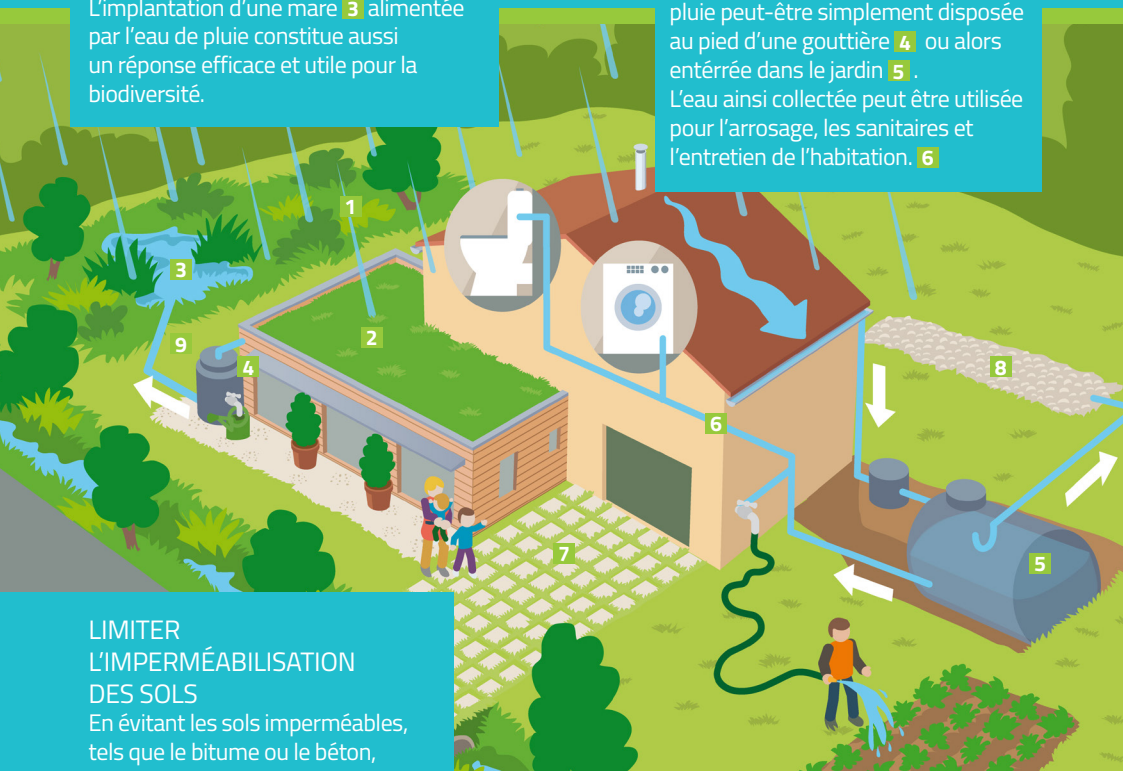
Des espaces plantés tels que le jardin de pluie **1** ou la toiture végétalisée **2** sont idéaux pour absorber l'eau de pluie.

L'implantation d'une mare **3** alimentée par l'eau de pluie constitue aussi un réponse efficace et utile pour la biodiversité.

RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

La cuve de récupération d'eau de pluie peut-être simplement disposée au pied d'une gouttière **4** ou alors enterrée dans le jardin **5**.

L'eau ainsi collectée peut être utilisée pour l'arrosage, les sanitaires et l'entretien de l'habitation. **6**



LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

En évitant les sols imperméables, tels que le bitume ou le béton, vous favorisez l'infiltration de l'eau de pluie bénéfique pour les nappes phréatiques.

De plus, un terrain plus végétalisé (arbres, haies...) limite les surchauffes estivales.

Quel revêtement choisir pour une allée, une terrasse ?

- Sols drainants (dalles engazonnées, revêtement drainant, pavés avec joints perméables, gravillons...); **7**
- Puits ou tranchée d'infiltration selon la nature du sol; **8**
- Noue (fossé) végétalisée entre deux zones imperméables (parking). **9**



Vous pouvez contacter votre service d'assainissement pour savoir si votre habitat est correctement raccordé au réseau d'assainissement collectif. Des aides financières sont possibles pour les travaux de mise en conformité, renseignez vous !

Le service de l'assainissement **Votre interlocuteur privilégié**

Des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter !

